



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE INVITATION À SE QUALIFIER

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Phase 1 - Réparation de la jetée principale du lac Clear – Parc national du Mont-Riding	
N° de l'invitation : 5P468-23-0330/A	Date : 15 avril 2024
N° de modification : 001	
N° de référence du client : 2294	

L'invitation prend fin : À : 18 avril 2024 Le : 14 :00	Fuseau horaire : HAR
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Ken Lacanilao	
N° de téléphone : (587) 832-1894	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : kenneth.lacanilao@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-23-0330/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
2294

Titre :
Phase 1 - Réparation de la jetée principale du lac Clear – Parc national du Mont-Riding

Modification 001

Cet amendement vise à :

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.

A. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P468-23-0330/A, intitulée « Phase 1 - Réparation de la jetée principale du lac Clear – Parc national du Mont-Riding », est reportée du 16 avril 2024 au 18 avril 2024.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur ou par courriel à 1-855-983-1808 / soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Modification du de la demande de soumissions

Dans : **ISQ Stage 1 23-0330A.pdf**
Section : **ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1**
Partie : **DESCRIPTION :**

Supprimer : Dans son intégralité

Remplacer par :

Parcs Canada doit réparer certaines parties de la jetée principale du lac Clear, dans le parc national du Mont-Riding :

- Élargir la zone gazonnée d'environ 2 m au-delà des arbres existants en restaurant la partie érodée le long du côté ouest, qui s'étend jusqu'au lac, et en nivelant correctement pour drainer l'eau vers l'ouest et l'éloigner du tablier de la jetée.
- Surélever la crête de l'enrochement existant avec une pente de 4H/1V pour protéger la jetée contre le débordement des vagues et l'érosion.
- Augmenter l'épaisseur de la couche d'enrochement en ajoutant une couche de roches filtrantes, de manière à laisser suffisamment d'espace pour permettre aux vagues de mieux se dissiper avant d'atteindre la zone engazonnée et les arbres existants.
- Effectuer des réparations ponctuelles sur certains tabliers et seuils en bois cassés, ainsi que sur les parties supérieures détériorées des pieux en bois le long du quai et de la zone d'observation. Note : certaines réparations nécessitent des travaux dans l'eau.
- Remplacer le contrefort en contreplaqué du mur ouest enfoui, le cas échéant, afin de prévenir l'érosion et la perte de matériaux.

Les travaux devraient être terminés au 31 mars 2025.

Instructions pour le soumissionnaire : Le soumissionnaire est prié de répondre aux critères d'évaluation de la phase un en utilisant les tableaux ci-dessous.

Dans : **ISQ Stage 1 23-0330A.pdf**
Section : **ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1**
Partie : **EXIGENCES OBLIGATOIRES, O1**

N° de l'invitation :
5P468-23-0330/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Ken Lacanilao

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
2294

Titre :
Phase 1 - Réparation de la jetée principale du lac Clear – Parc national du Mont-Riding

Supprimer : La composante du projet réalisée par le soumissionnaire concernant la construction de ponceaux majeurs doit avoir une valeur d'au moins 250 000 \$ (excluant les taxes).

Remplacer par : La composante du projet réalisée par le soumissionnaire concernant la restauration d'infrastructures aquatiques une attention particulière aux constructions à ossature de bois et à la protection contre l'érosion doit avoir une valeur d'au moins 250 000 \$ (excluant les taxes).

Dans : **ISQ Stage 1 23-0330A.pdf**
Section : **ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1**
Partie : **EXIGENCES OBLIGATOIRES, PROJET 1 TABLE**

Supprimer : La valeur totale du projet _____ \$

Remplacer par : La valeur totale du projet de restauration d'infrastructures aquatiques une attention particulière aux constructions à ossature de bois et à la protection contre l'érosion _____ \$

Dans : **ISQ Stage 1 23-0330A.pdf**
Section : **ANNEXE 1 - EXIGENCES DE QUALIFICATION PHASE 1**
Partie : **EXIGENCES OBLIGATOIRES, PROJET 2 TABLE**

Supprimer : La valeur totale du projet _____ \$

Remplacer par : La valeur totale du projet de restauration d'infrastructures aquatiques une attention particulière aux constructions à ossature de bois et à la protection contre l'érosion _____ \$

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.